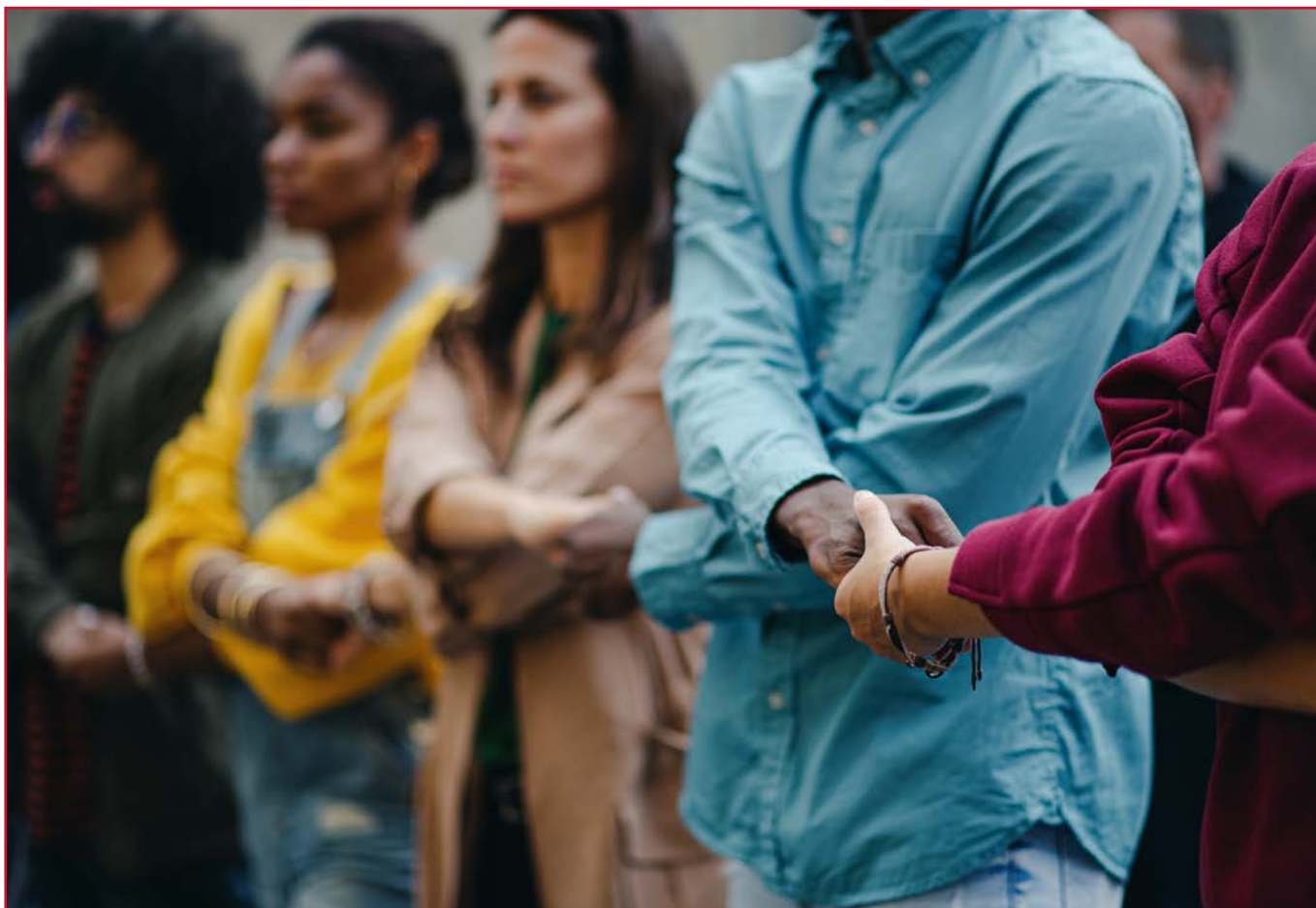


NOS REVENDICATIONS POUR LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2023



**LE CHANGEMENT
COMMENCE AU
NIVEAU LOCAL**

LE CHANGEMENT COMMENCE AU NIVEAU LOCAL

Le fossé entre riches et pauvres ne cesse de se creuser au Luxembourg, une tendance renforcée, entre autres, par la hausse des prix de l'énergie, la baisse du pouvoir d'achat et les conséquences non seulement de la pandémie et de la guerre en Ukraine, mais aussi de la crise climatique. La lutte contre la pauvreté et les inégalités devrait être une priorité non seulement au niveau européen et national, mais aussi au niveau communal.¹ C'est, en effet, au niveau des communes qu'on est le plus proche de la population dans notre organisation politique territoriale actuelle. Les décisions politiques et actions administratives de la commune ont une incidence directe sur le quotidien des citoyen-ne-s. En même temps, les citoyen-ne-s ont la possibilité de participer activement à l'organisation de la vie publique de la commune en œuvrant pour le bien commun².

Il s'avère très difficile de comparer les communes entre elles. Leur taille, leurs structures et les réalités socio-économiques sont différentes et ainsi aussi les défis à relever. Ceci dit, toutes les communes devraient faire leur juste part pour atténuer les inégalités croissantes et contribuer à rendre notre société plus juste. Il n'existe pas de modèle qui convient à toutes les communes. L'important est d'encourager les initiatives locales et de s'assurer que le niveau local garde une certaine flexibilité pour pouvoir s'adapter rapidement aux réalités et aux besoins du terrain. Les communes ont un rôle pionnier à jouer. De ce fait, elles doivent être soutenues par les autorités nationales dans la conceptualisation, la mise en place et la réalisation de leurs projets. L'échange de bonnes pratiques est également essentiel.

POUR CARITAS LUXEMBOURG, IL FAUT :

- **RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET LES INÉGALITÉS**
- **COMBATTRE L'EXCLUSION LIÉE AU LOGEMENT**
- **METTRE EN PLACE UNE INTÉGRATION SOCIALE VIVANTE**
- **RÉALISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

1 Le Pape François nous rappelle la responsabilité de la politique dans sa lettre encyclique Laudato Si': « *Qu'en est-il de la politique ? Rappelons le principe de subsidiarité qui donne la liberté au développement des capacités présentes à tous les niveaux, mais qui exige en même temps plus de responsabilité pour le bien commun de la part de celui qui détient plus de pouvoir.* » Laudato Si', LS 157

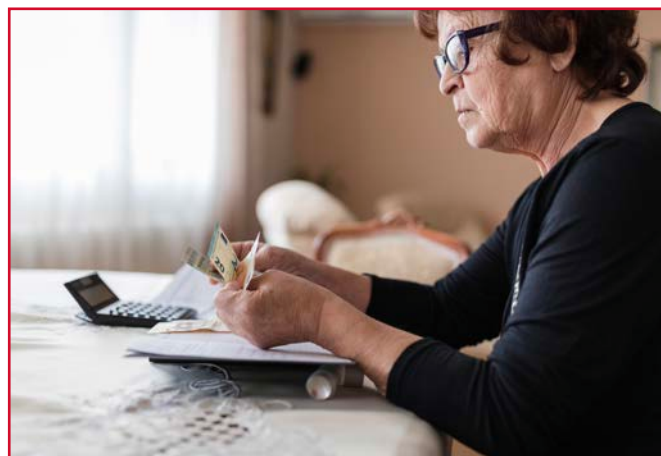
2 Dans sa définition la plus répandue, le bien commun est cet « ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée... ». (Gaudium et Spes, 1965)

Parmi les missions obligatoires de la commune figure l'assistance sociale. La loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale³ crée dans l'article 1^{er} le droit à l'aide sociale. Les offices sociaux peuvent être considérés comme le premier et le dernier filet de sécurité. Les offices sociaux remplissent un large éventail de tâches, les prestations des offices pouvant être distinguées en prestations financières et matérielles et en prestations non financières. Les prestations financières sont attribuées conformément au principe de subsidiarité et sont orientées entre autres vers l'exigence générale d'assurer une "vie digne". L'interprétation spécifique de l'attribution des prestations varie cependant d'un office à l'autre⁴.

Selon l'article 2, l'aide sociale des communes intervient à titre subsidiaire et peut compléter les mesures sociales et les prestations financières prévues par d'autres lois et règlements. Plusieurs communes proposent, par exemple, aux bénéficiaires de l'allocation vie chère une majoration appelée une « allocation communale de solidarité⁵ ». Les modalités de calcul, ainsi que les conditions d'éligibilité de cette aide, sont librement fixées par les autorités communales. Il n'existe pas de vue d'ensemble sur les régimes mis en œuvre par les communes.

Caritas Luxembourg encourage toutes les communes à :

- > Harmoniser le plus possible l'aide sociale entre les différents offices. Harmonisation ne signifie toutefois pas standardisation : Chaque commune doit pouvoir garder une certaine flexibilité. Cependant, le fait de recevoir ou non des aides ne devrait pas dépendre de la commune dans laquelle on vit. En même temps, il faudrait éviter de rajouter du travail administratif supplémentaire.
- > Mettre à disposition de tous les offices sociaux des locaux qui permettent une prise en charge professionnelle, anonyme et sécurisée.
- > Poursuivre les efforts de sensibilisation/communication sur les aides offertes par les offices sociaux au niveau communal.



L'évaluation de l'aide sociale⁶ a démontré que la majorité des personnes interrogées ont indiqué qu'elles ne se sont rendues à l'office social que lorsque leurs problèmes étaient déjà très importants et avancés. Cela confirme une attitude persistante qui reste réservée en ce qui concerne le recours à l'aide sociale. Pour beaucoup de citoyen-ne-s, se rendre au « Aarmebüro » est un pas difficile à faire : il faut surmonter son sentiment de honte et de culpabilité. Une partie des personnes interrogées pense en outre que la population n'est pas suffisamment informée sur les possibilités d'aide de l'office social.

- > Renforcer l'aide humanitaire donnée par les offices sociaux.

Caritas Luxembourg rappelle que selon l'article 27 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, toute « personne dans le besoin qui se trouve sur son territoire de compétence » peut être aidée et ce tout au long de l'année et sans discrimination comme, par exemple, par la mise à disposition d'une adresse légale. Or, nous constatons régulièrement que les personnes sans titres de séjour/en situation de séjour irrégulier, mais qui travaillent malgré tout sur le territoire et dont les enfants sont souvent scolarisés ne sont pas aidées. Cette situation a été particulièrement dramatique lors de la crise Covid-19. Dans ce contexte, les personnes en situation irrégulière et dans le besoin ont été aidées à travers les bons d'accès aux épiceries sociales de l'ASTI. Le projet de l'ASTI est

3 https://www.stradalex.lu/fr/slu_src_pub_leg_mema/toc/leg_lu_mema_200912_260/doc/mema_2009A5474A

4 https://www.jeunes-au-luxembourg.lu/wp-content/unilu-content/pdf/Steinmetz_S_Neusiedler_A_Schumacher_A_Willems_H_2019_Die%20Offices%20Sociaux%20aus%20Sicht%20der%20AkteurInnen%20und%20AdressatInnen.pdf

5 Il existe différents noms

6 https://www.jeunes-au-luxembourg.lu/wp-content/unilu-content/pdf/Steinmetz_S_Neusiedler_A_Schumacher_A_Willems_H_2019_Die%20Offices%20Sociaux%20aus%20Sicht%20der%20AkteurInnen%20und%20AdressatInnen.pdf

venu à échéance fin 2022. Pour Caritas Luxembourg, il est important que les offices sociaux continuent à fournir à ces personnes en situation de précarité financière des bons alimentaires pour les épiceries sociales, ainsi que d'autres aides d'urgence, ce en particulier en période de crises multiples.

- > Augmenter les effectifs des offices sociaux sur la base d'une saisie de la charge de travail réelle ou en lien avec des indicateurs sociaux tels que l'indice socioéconomique et non pas de manière uniforme.

Caritas Luxembourg salue la notification de l'augmentation de 50% des effectifs des offices sociaux annoncée en 2022. En raison du nombre croissant de personnes dans le besoin et la complexité des dossiers depuis des années, l'adaptation est plus que nécessaire.

- > Augmenter la collaboration avec les services externes spécialisés (exemples : épiceries sociales, streetwork, associations spécialisées, etc.).

Le partage des compétences et l'adoption d'une approche plus globale du travail en commun permettrait de réduire la charge de travail et ainsi de n'avoir personne laissée pour compte.

- > Fournir des formations additionnelles au personnel des offices sociaux (y inclus les membres du Conseil d'Administration) et à tout autre service en contact avec les plus démunis sur des thématiques spécialisées.

- > Mettre en place un plan communal de cohésion sociale dans toutes les communes de grande taille ou pour une région pour mieux planifier l'aide sociale, aussi à moyen et long terme.

- > Revaloriser les commissions communales en encourageant plus de transversalité dans le travail des commissions.

Au lieu d'avoir une commission de l'intégration, par exemple, la thématique de l'intégration pourrait être incluse dans toutes les autres commissions.

- > Revaloriser les Conseils d'Administration des offices sociaux qui selon l'article 10⁷ sont « chargé(s) de toutes les affaires qui n'auront pas été déferées à un autre organe par la loi. Il lui appartient notamment de statuer sur les demandes de prestations et sur les restitutions ».

- > Soutenir des projets sociaux qui valorisent les personnes.

2

COMBATTRE L'EXCLUSION LIÉE AU LOGEMENT

Pour favoriser l'accès au logement des personnes en situation de grande précarité ou d'exclusion, il est important de mener une politique de logement « sociale » reposant sur le principe de la discrimination positive. L'accès à un logement locatif abordable pour les personnes à revenu modeste est un des plus grands défis socio-économiques actuels du Luxembourg. Le nombre de logements abordables n'augmente pour le moment que lentement et l'envergure des projets de construction en cours est largement en dessous de ce que l'on devrait avoir pour atteindre le nombre de logements locatifs abordables nécessaires dans les années à venir (et dont le nombre devrait s'orienter dans une situation idéale au taux de risque de pauvreté monétaire (19,2% en 2021)). Caritas Luxembourg encourage l'approche de reconsidérer de manière systématique où et comment on construit. Il faut éviter de reproduire des cités dortoirs. Pour mettre le développement durable au cœur de nos vies, il faudrait systématiquement identifier au cas par cas la manière dont un



bâtiment ou un quartier peut contribuer au bien-être de ses occupants. Impliquer les futurs usagers dans le processus de planification, pour créer de la plus-value à différents niveaux devraient être encouragés systématiquement.

7 https://www.stradalex.lu/fr/slu_src_pubL_leg_mema/toc/leg_lu_mema_200912_260/doc/mema_2009A5474A

Caritas Luxembourg encourage toutes les communes à assumer leur part de responsabilité et à :

- > Mettre à disposition des logements pour les plus démunis (y compris les personnes sans-abri, dans le cadre de projets de « Housing First »). L'élan de solidarité des personnes privées, mais aussi des administrations communales, à l'occasion de l'arrivée au Luxembourg de nombreuses personnes fuyant la guerre en Ukraine, a démontré le potentiel en logements disponibles qui pourrait être mieux mis à profit des citoyen-ne-s à revenu modeste.
 - > Mettre à disposition des terrains ou des structures existantes pour l'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI).
 - > Augmenter considérablement l'offre publique de logements abordables et agrandir le parc locatif public restant entre les mains de l'État/de la commune. Caritas Luxembourg encourage les communes à augmenter la quantité des logements abordables même au-delà des incitations spécifiées dans le cadre du pacte logement 2.0, surtout pour les communes et quartiers stratégiques bien desservis par les transports publics. Il faudrait viser à gérer au moins 10% de logements en location abordable dans chaque commune et mettre à disposition du personnel supplémentaire pour la gestion des dossiers, l'entretien technique etc.
 - > Élaborer un monitoring des immeubles vacants et pénaliser les propriétaires de logements inoccupés par une amende dissuasive. Caritas Luxembourg encourage les communes de prendre de mesures pour taxer les propriétaires des bâtiments vides et ne pas attendre que la loi soit officiellement introduite au niveau national. Dans ce contexte, la gestion locative sociale devrait être davantage promue.
 - > Mettre en place des mesures dissuasives plus sévères à l'encontre de propriétaires de logements et chambres locatifs ne respectant pas les critères de salubrité. La législation luxembourgeoise, qui prévoit une série de critères auxquels tout logement et toute chambre donnée en location, doit être respectée.
- > Autoriser davantage de constructions de logements plus petits pour convenir aux jeunes ménages ou à des personnes seules.
 - > Réserver et mettre à disposition des hébergements d'urgence en suffisance et accessibles à brève échéance dans chaque commune.
 - > Rénover systématiquement les immeubles publics afin qu'ils soient énergétiquement plus performants.
En matière d'efficacité énergétique, les communes ont parfois plus de marge de manœuvre qu'elles n'en utilisent. Les communes peuvent jouer un rôle fédérateur et réduire au maximum le gaspillage énergétique et utiliser des alternatives et l'efficacité/efficacité énergétique partout et à chaque fois que c'est possible (par ex. : mettre en place un système de récupération d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts appartenant à la commune).
 - > Rendre obligatoire les panneaux solaires sur les nouvelles constructions (et ne pas attendre une loi nationale) et équiper tous les bâtiments publics de panneaux solaires là où cela s'avère judicieux.
 - > Les communes peuvent montrer l'exemple en verdissant systématiquement les espaces publics, en sensibilisant les citoyen-ne-s aux avantages d'avoir des espaces verts autour des maisons et en décourageant la mise en place de « Schottergäert ».
 - > Mettre en place plus systématiquement des primes énergétiques pour promouvoir la mise en place d'alternatives plus écologiques pour le chauffage, l'isolation, etc.



3

METTRE EN PLACE UNE INTÉGRATION SOCIALE VIVANTE

Le bien-être, la résilience et la cohésion sociale devraient être au cœur de la politique locale. Caritas Luxembourg part du principe que l'intégration inclusive doit être travaillée le plus tôt possible, c'est-à-dire dès l'arrivée au Luxembourg ou dans la commune. Cela permet de réduire les risques d'isolement, d'inadaptation et/ou de marginalité. La commune est le premier point de repère de toute personne qui arrive dans le pays ou qui change de localité. De ce fait, elle joue un rôle primordial pour assurer un vivre-ensemble harmonieux pour toutes/tous.

Caritas Luxembourg encourage toutes les communes à prendre leur part de responsabilité et à :

- > Contribuer au vivre-ensemble interculturel en signant le Pacte Zesummeliewen.
Lancé en 2021, le projet pilote « Pakt vum Zesummeliewen » soutient une collaboration étroite, en ce qui concerne la communication, l'accès à l'information et la participation de toutes les personnes résidant ou travaillant sur le territoire de la commune. Des conseillers à l'intégration accompagnent la commune dans la mise en place du « Pakt vum Zesummeliewen ».
- > Développer et améliorer la participation citoyenne (Biergerbedeegung) dans les communes.



Utiliser systématiquement et surtout mieux planifier les Biergerbedeegungen (structurelles et ponctuelles) pourraient améliorer le vivre-ensemble. Une meilleure planification pourrait garantir un retour/suivi dans un délai raisonnable, éviter un manque de ressources, etc.

- > Créer davantage de lieux de partage et de rencontre pour encourager la mixité sociale – concepts de tiers lieux, maisons pour tous, maisons pour citoyen-ne-s, etc.
- > Augmenter la sensibilisation à la campagne « jepeuxvoter.lu » et en général, encourager les citoyen-ne-s non luxembourgeois-ses à s'inscrire sur les listes électorales.
- > Créer des espaces urbains de qualité qui favorisent les rencontres entre citoyen-ne-s.

4

RÉALISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour relever le défi climatique, même si ce défi est mondial, l'action relève majoritairement du «local», et tout particulièrement des villes. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous rappelait que 50 à 70% des mesures d'atténuation et d'adaptation ont vocation à être mises en œuvre à l'échelon infranational. Pour rappel, le Luxembourg est actuellement l'un des plus gros émetteurs de gaz de carbone au monde avec 13t CO₂eq par personne alors que pour atteindre l'objectif de 1,5°C, il faut réduire l'empreinte carbone à 1 - 2 tonnes par personne d'ici 2050.



Une partie importante du changement d'échelle nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris réside dans la capacité des élus locaux à entraîner les acteurs économiques et les habitants dans la transition écologique. Les recherches sur les incidences environnementales de la consommation montrent systématiquement que quatre domaines⁸ sont les plus critiques pour la durabilité environnementale : l'alimentation, le logement⁹, les transports et la consommation d'autres biens et services.

Caritas Luxembourg encourage les communes à :

- > Mener des campagnes de sensibilisation sur ce que chacun peut faire pour réduire son empreinte carbone et sur les alternatives efficaces afin d'encourager les citoyen-ne-s à une utilisation efficace et efficiente de l'énergie au quotidien.
- > Donner l'exemple en termes de sobriété énergétique (pas seulement en cas de crise).
- > Mettre en place des structures régulières et prévisibles pour encourager une économie de partage « sharing economy » et une économie circulaire.

Mobilité

- > Développer, améliorer et adapter le réseau de transport public afin d'encourager les citoyen-ne-s à privilégier la mobilité douce.
- > Améliorer l'infrastructure des transports en commun, par exemple, en s'assurant que les abris de bus soient accessibles, bien localisés, bien illuminés et bien entretenus.
- > Créer des points de covoiturage stratégiques et des navettes pour mieux connecter les pôles de transports publics.
- > Augmenter les zones de rencontre à 20km/h et zones à 30 km/h dans les zones résidentielles et commerciales.

- > Réfléchir à mettre en place une taxe de circulation pour les véhicules polluants dans les grandes villes.

Alimentation

- > Mettre en place des projets de jardins communautaires (gérés par la commune ou par des groupes de citoyen-ne-s) avec des critères écologiques.
- > Créer des points d'eau potable à des endroits stratégiques.
- > Veiller à ce que le paquet de lois "Offfall- a Ressourcëpak" soit mis en œuvre en impliquant les citoyen-ne-s.
- > Augmenter la disponibilité d'aliments produits localement, saisonniers et issus d'une agriculture biologique dans les cantines scolaires et les maisons relais. Par exemple, introduire des journées sans viande ni poisson et favoriser une viande locale et issue d'une agriculture biologique etc.
- > Encourager une restauration avec des produits locaux, saisonniers et biologiques avec plus d'options de plats à base végétale lors des événements publics.
- > Intégrer des frigos dans des endroits publics stratégiques afin d'éviter le gaspillage alimentaire.

Biens de consommation (vêtements et chaussures, meubles, hygiène, électroménager et technologies, livres et journaux)

- > Favoriser l'achat de vêtements de travail pour les employés-es communaux-les répondant à des critères éthiques et durables.
- > Organiser régulièrement des ateliers de réparation pour permettre aux personnes de prolonger la durée de vie de leurs biens de consommation.
- > Favoriser la mise en place de cours pour apprendre à faire ou réparer soi-même des biens de consommation.
- > Mettre à disposition régulièrement des espaces de troque ou des marchés d'occasion ou d'échange, au niveau communal ou régional.

⁸ <https://carbonerd.list.lu/>

⁹ Voir chapitre logement page 4

Ces revendications sont complémentaires aux revendications de Caritas Luxembourg pour les élections législatives que l'on peut retrouver sur : <https://www.caritas.lu/publications/avis-et-positions>

Contact: Caritas Luxembourg
Carole Reckinger
Responsable du Plaidoyer politique
Tél.: +352 40 21 31 – 518
Carole.reckinger@caritas.lu

© Caritas Luxembourg, février 2023
Halfpoint, Dobrila Vignjevic, Solstock, Aleksandar Nakic,
PeopleImages

caritas

L U X E M B O U R G

29, rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg
Tél.: +352 40 21 31 - 1
caritas@caritas.lu
www.caritas.lu

CCPL : IBAN LU34 1111 0000 2020 0000

